

LES MUTATIONS SOCIETALES : LA TRANSITION NUMERIQUE

Le travail mené pour proposer ce rapport au vote de l'Assemblée a été original à deux titres :

- il a été le fruit d'une réflexion, donc d'un travail, qui dépassait le cadre d'une seule Commission du CESER ; c'est donc un groupe de travail « transversal » qui l'a mené à bien ;
- il correspondait à une demande qui peut se résumer ainsi : « **Quelles mutations sociétales le CESER peut-il identifier à moyen ou long terme ?** ». Aussi, l'étude a été menée par les membres du groupe, sans animateur ni note de cadrage au départ.

Le thème de la transition numérique a été retenu comme la principale mutation sociétale identifiée. Ce choix ne correspondait à ce que la CGT aurait mis en avant ; en effet, nous continuons de penser que la relation de l'homme au travail, la finalité même du travail, son organisation ne peuvent être considérées comme immuables : les mutations sociétales ne peuvent s'envisager qu'à partir des mutations liées au travail lui-même !

Ce n'est que partie remise, espérons-nous !

CE QUE DIT LE PROJET DE RAPPORT

L'introduction qui compte six pages pose une série de questions ou de problématiques parmi lesquelles celles :

- des rapports au temps et à soi éventuellement modifiés ;
- de la puissance des peuples dans la société numérique ;
- de la nature de la société qui se préfigure : de liberté ou de surveillance ?

D'autres questions comme celles de la question des droits d'auteur et de l'accès à tout pour tous sont également évoquées.

Ensuite, cinq fiches identifient les tendances et les débats qui traversent, selon le CESER, cinq thématiques :

- **Internet, espace public et citoyenneté numérique : la nouvelle agora ?**
 - C'est l'occasion, entre autres, d'aborder le sujet de l'élargissement de l'espace public par internet et donc de l'idée de démocratie coopérative.
- **Education, formation et savoir**
 - Cette fiche traite notamment de l'éducation numérique et des espaces numériques de travail.
- **Economie : quelques impacts du numérique**
 - La part belle est faite à l'économie du web, un secteur en pleine croissance mais également à une probable évolution dans les procédés de fabrication – 3D.
- **Le travail à l'heure du numérique**
 - Cette fiche est, pour la CGT, la plus intéressante et mériterait que le CESER poursuive sa réflexion puisqu'y sont pointés les sujets comme celui de l'individu au travail, celui de la valeur du travail, de la mesure de l'activité et donc de la rétribution et celui de la ligne de partage entre vie professionnelle et vie privée.
- **Le numérique au service de la qualité de la vie**
 - Entre autres sont traités les enjeux de TIC et santé, de données publiques et de l'e-administration.

De fait, le rapport proposé constitue un réel rapport de sensibilisation, d'une note d'interpellation qui s'adresse à la future Assemblée du CESER.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Francine DESNOS

Tout d'abord, le groupe CGT tient à souligner la qualité du travail qui nous est présenté aujourd'hui par le groupe de travail « mutations de société ».

La CGT partage les problématiques soulevées dans l'introduction. Trois ont retenu particulièrement notre attention :

- la puissance des peuples dans la société numérique ,
- société de liberté ou de surveillance,
- un accès à tout pour tous.

Pour la CGT, le droit à la communication est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens au même titre que l'eau, l'énergie, le logement, la santé, l'éducation ou les transports. Il est un facteur important d'échange de connaissance et de démocratie.

La communication doit cesser d'être considérée comme une marchandise. La satisfaction des besoins en la matière est donc primordiale. L'exercice effectif du droit à la communication doit s'appuyer sur la mise en œuvre des principes communs à tous les services publics : satisfaction de l'intérêt général, solidarité, égalité, accessibilité à tous les usagers, péréquation tarifaire, complémentarité des activités, continuité, adaptabilité.

La CGT revendique un service public de la communication offrant des produits, services, contenus et moyens de communications fiables correspondant aux besoins actuels et futurs de tous les citoyens sur tout le territoire. Les dysfonctionnements récents de SFR qui ont conduit au cafouillage sur les chiffres du chômage démontrent pour nous l'utilité qu'aurait ce service public.

Le numérique devient chaque jour un peu plus indispensable dans notre quotidien. Ainsi, la filière numérique joue un rôle particulier dans l'économie nationale et revêt des enjeux majeurs pour la transformation de notre société. Les activités de recherche et production en sont des éléments fondamentaux.

Or, nous assistons dans notre pays à des pertes de savoir-faire, d'expertises, de potentiels dans ces secteurs. Les dernières annonces d'Alcatel Lucent en sont malheureusement l'illustration. Le caractère stratégique et l'indépendance technologique requièrent de conserver une industrie forte en France qui garantisse la maîtrise et la sécurité nationale des réseaux.

L'Etat, garant de l'intérêt général, a les moyens de peser sur les choix de tous les opérateurs, en matière de fournisseurs et d'équipementiers, pour favoriser la pérennité des entreprises françaises du secteur en incitant les opérateurs à des contrats-cadres à des prix décents, les entreprises s'engageant en retour à soutenir l'emploi local.

Le groupe CGT partage les réflexions de la conclusion qui ouvrent sur des pistes de travail pour la prochaine Assemblée.

Le groupe CGT votera le rapport.

L'avis a été voté à l'unanimité des 102 votes exprimés.